

# LAMÊLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE/ LAMÊLÉE IRON ORE LTD.

Le 30 juillet 2014

TSX-V : LIR

## Lamêlée annonce la clôture du placement réalisé par voie de prospectus

**Montréal (Québec) – Lamêlée Minerais de Fer Ltée** (« **Lamêlée** » ou la « **Société** ») (BOURSE DE CROISSANCE TSX : LIR) est heureuse d'annoncer la clôture du placement réalisé par voie de prospectus (le « **placement** ») qu'elle avait déjà annoncé, dans le cadre duquel elle a émis 2 040 004 unités de son capital (les « **unités** ») au prix de 0,13 \$ chacune et 11 577 002 actions ordinaires accréditatives de son capital (les « **actions accréditatives** ») au prix de 0,15 \$ chacune, ce qui lui a permis de toucher un produit brut de 2 001 750,82 \$.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant appelé un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 0,19 \$ pendant une période de dix-huit (18) mois.

La Société a l'intention d'affecter le produit tiré de la vente d'unités dans le cadre du placement à son fonds de roulement et au règlement des frais d'exploration engagés dans le cadre du projet relatif à la propriété ferrifère sud du lac Lamêlée, situé dans la province de Québec (les « **frais d'exploration** »). Le produit tiré du placement d'actions accréditatives servira uniquement à régler les frais d'exploration.

Le placement a été réalisé par l'intermédiaire de Secutor Capital Management Corporation à titre de placeur principal et de chef de file teneur de livre unique.

Les titres qui font l'objet du placement n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée (la « **loi de 1933** »), ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis. Par conséquent, ils ne peuvent être offerts ou vendus à des personnes se trouvant aux États-Unis que si une dispense des obligations d'inscription de la loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'un État applicables est obtenue.

### **Au sujet de Lamêlée Minerais de Fer Ltée**

La Société est une nouvelle société d'exploration de minerai de fer qui se concentre principalement sur l'aménagement d'un projet de minerai de fer situé dans la partie sud de la fosse du Labrador, à proximité de la frontière avec Terre-Neuve-et-Labrador, à environ 50 km au sud de la ville de Fermont (Québec). Le projet comprend 29 claims miniers visant une superficie de 1 524 hectares, soit 15 km<sup>2</sup>. Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « **LIR** ». En décembre 2013, la Société a acquis la totalité du projet relatif à la propriété ferrifère sud du lac Lamêlée de Fancamp Exploration, situé dans le district minier de Fermont, dans le nord-est du Québec, sous réserve d'une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1,5 %, dont une tranche de 0,5 % est assujettie à un droit de rachat que la Société peut exercer en contrepartie de 1,5 M\$.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'une ou l'autre des personnes suivantes :**

**Hubert Vallée**  
**Président et chef de la direction**  
**Cellulaire : +1 514 793-7153**  
**HVallee@Lameleelron.com**

**Marc Duchesne**  
**Chef des finances**  
**Cellulaire : +1 514 910-6906**  
**MDuchesne@Lameleelron.com**

*Les renseignements présentés dans le présent communiqué de presse peuvent comporter des énoncés prospectifs qui reposent sur des hypothèses formulées en date du présent communiqué de presse. Ces énoncés reflètent les estimations, les opinions, les intentions et les attentes actuelles de la direction et ne sont pas garants des résultats futurs. Lamélée prévient le lecteur que tous les énoncés prospectifs sont incertains de nature et qu'un certain nombre de facteurs importants, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, pourraient avoir une incidence sur les résultats effectivement obtenus. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, Lamélée n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les renseignements prospectifs.*

*Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié ni diffusé aux États-Unis ou par l'intermédiaire de services de nouvelles aux États-Unis.*

*Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.*